Document d'Informations Clés

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur ce Produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce Produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres Produits.

Produit

Avenir Retraite 2020-2024
Compartiment du Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE) AVENIR RETRAITE
Société de Gestion : Natixis Investment Managers International (Groupe BPCE)
Part I (C) - Code AMF : 990000086379

Site internet de la Société de Gestion : www.im.natixis.com
Appelez le +33 1 78 40 98 40 pour de plus amples informations.
L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de la Société de Gestion en ce qui concerne ce Document d'Informations Clés.
Natixis Investment Managers International est agréée en France sous le n°GP 90-009 et réglementée par l'AMF.
Date de production du document d'information clés : 06/11/2023.

Vous êtes sur le point d'acheter un Produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce Produit ?

Type Ce Produit est un Fonds d'Investissement Alternatif (FIA) qui a la forme juridique d'un FCPE (Fonds Commun de Placement d'Entreprise). Ce Produit est un portefeuille d'instruments financiers que vous détiendrez collectivement avec d'autres investisseurs et qui sera géré conformément à ses objectifs. Ce Produit est un nourricier qui est donc investi au minimum à 90% dans un seul autre OPC alors qualifié de maître.

Durée Ce Produit n'a pas de date d'échéance spécifique prévue. Cependant, ce Produit peut être dissous ou fusionné, dans ce cas vous seriez informé par tout moyen approprié prévu par la réglementation.

Objectifs

- Le compartiment est un compartiment nourricier du compartiment maître NATIXIS HORIZON 2020-2024 (Part F). L'objectif de gestion et la politique d'investissement du compartiment sont identiques à ceux du maître, diminué des frais de gestion du nourricier. L'objectif de gestion du compartiment maître est *de surperformer les marchés internationaux d'actions et de taux, y compris les pays émergents, tout en tenant compte de l'horizon de placement recommandé correspondant à la fin de l'année 2020.*
  Ce type de gestion dit ''à horizon'' ne rend pas pertinente la définition d'un indicateur de référence constant dans le temps. Au 1er mars 2023, il est possible de comparer a posteriori l'évolution du compartiment avec l'indice composite suivant : 8,250% MSCI Europe + 6,75% MSCI AC World ex Europe + 16,00% Bloomberg EuroAgg 500 Total Return Index Value Unhedged EUR + 2% JPM GBI Global hedgé en euro + 2% JPM EMBI Global Diversified hedgé en euro + 65% ESTR Capitalisé, dividendes nets réinvestis.
- La politique d'investissement du maître *repose sur une gestion active. Le gérant choisit librement les titres qui composent le portefeuille sans se référer à un Indicateur de Référence.*
  La politique d'investissement est discrétionnaire et repose sur l'appréciation par le gérant de l'évolution des marchés et sur l'horizon de placement recommandé restant. A mesure que cet horizon se rapproche, le gérant réduit progressivement l'exposition aux actions et augmente l'exposition aux produits de taux. En outre, le gérant détermine l'allocation entre les différentes classes d'actifs en fonction d'analyses économiques générales, des opportunités géographiques, tout en offrant une diversification tant sectorielle que thématique.
- Le compartiment est investi en totalité dans le compartiment maître. Le portefeuille du compartiment maître était exposé *à la création du compartiment en 2006, entre 80% et 100% en actions des pays membres de l'OCDE ou des pays émergents, de tout secteur, de grandes, moyennes et/ou petites capitalisations, et entre 0% et 20% en produits de taux des pays membres de l'OCDE ou des pays émergents.*
  Le gérant a diminué progressivement la détention d'actions au bénéfice des produits de taux et à la fin de l'année 2016 le portefeuille était exposé en actions à hauteur de 5% maximum. A compter du 1er mai 2020, l'exposition cible action est augmentée à 15% (l'exposition action peut varier entre 0% et 25%), et l'exposition minimum en produit de taux " à faible risque " (produit de taux ayant un SRRI inférieur ou égal à 3) est fixé à 70%.
  Ces investissements sont réalisés via des OPCVM et des FIA.
  Le portefeuille peut être exposé sur des matières premières, des obligations high yield (dites spéculatives) et des obligations convertibles dans la limite de 10% de son actif. La sensibilité du compartiment (indication de la variation de la valeur des obligations détenues par le Fonds lorsque les taux d'intérêt varient de 1%) est comprise entre 0 et 7.
  Le compartiment peut être investi jusqu'à 100% en parts ou actions d'autres OPCVM/FIA.
- Le compartiment pourra recourir aux instruments dérivés afin notamment de couvrir et/ou d'exposer le portefeuille aux risques actions, taux et change.
- Le Produit capitalise ses revenus.
- **L'investisseur peut demander le rachat de ses parts tous les jours. Les demandes de rachat sont exécutées quotidiennement selon les conditions prévues par le règlement du FCPE.**

Investisseurs de détail visés Ce produit est ouvert aux salariés et autres bénéficiaires définis dans le cadre du ou des dispositifs d'épargne de leur entreprise; il s'adresse aux investisseurs qui cherchent à diversifier leurs allocations d'actifs en fonction de l'horizon retraite; peuvent se permettre d'immobiliser leur capital selon cette perspective; peuvent supporter des pertes temporaires; tolèrent la volatilité.

Informations complémentaires

- **Dépositaire :** CACEIS Bank
- **Teneur de comptes conservateur de parts :** NATIXIS INTEREPARGNE, ou tout autre TCCP désigné par votre entreprise.
- **Forme juridique :** FCPE Multi-Entreprises

- **Échange de parts :** Vous avez la possibilité d'échanger les parts de votre Produit contre des parts d'un autre Produit selon les modalités prévues par votre plan d'épargne. Pour plus d'informations, vous pouvez consulter les règles d'arbitrage mentionnées dans le règlement de votre plan d'épargne.
- Le règlement du Produit est disponible auprès de votre Entreprise ou auprès de Natixis Investment Managers International – 43 avenue Pierre Mendès France - 75648 Paris Cedex 13 ou auprès de votre teneur de compte.
- Le rapport annuel et la valeur liquidative sont disponibles sur l'Espace Epargnants à l'adresse www.interepargne.natixis.com/epargnants ou sur le site du TCCP désigné par votre entreprise ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.
- Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques du maître sont disponibles auprès de la société de gestion sur simple demande écrite à : Natixis Investment Managers International - 43 avenue Pierre Mendès France - 75648 Paris Cedex 13 ou à l'adresse électronique suivante : ClientServicingAM@natixis.com

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque

1	**2**	3	4	5	6	7

Risque le plus faible — Risque le plus élevé

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conserverez ce Produit pendant 1 année.
Ce Produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce Produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce Produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.
Nous avons classé ce Produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du Produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.
Autres risques importants du Produit non pris en compte dans le calcul du SRI : risque de crédit, risque de contrepartie.
Attention au risque de change. Les sommes qui vous seront versées le seront dans une autre monnaie ; votre gain final dépendra donc du taux de change entre les deux monnaies. Ce risque n'est pas pris en compte dans l'indicateur ci-dessus. *Si la devise du Produit est identique à la devise dans laquelle vous avez acheté ce Produit, vous ne serez pas concerné par ce risque de change.*

Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du Produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.
Ce que vous obtiendrez de ce Produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future des marchés est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.
Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés sont des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du Produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 1 année Les exemples sont réalisés sur la base d'un investissement de : 10 000 EUR		**Si vous sortez après 1 année**
Scénarios		
Minimum	Ce Produit ne bénéficie d'aucune Garantie. Vous pouvez perdre une partie ou la totalité de votre investissement.	
Tensions	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	**8 690 EUR**
	Rendement annuel moyen	-13,1%
Défavorable (*)	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	**9 110 EUR**
	Rendement annuel moyen	-8,9%
Intermédiaire (*)	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	**9 740 EUR**
	Rendement annuel moyen	-2,6%
Favorable (*)	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	**10 660 EUR**
	Rendement annuel moyen	6,6%

(*) Les scénarios se sont réalisés pour un investissement effectué entre 2021 et 2022 pour le scénario défavorable, entre 2014 et 2015 pour le scénario intermédiaire et entre 2014 et 2014 pour le scénario favorable.

Que se passe-t-il si Natixis Investment Managers International n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Les actifs de votre Produit sont conservés chez le Dépositaire de votre Produit, CACEIS Bank, ils sont distincts de ceux de la société de gestion. Ainsi, en cas d'insolvabilité de Natixis Investment Managers International, les actifs de votre Produit ne seront pas affectés. Cependant, en cas d'insolvabilité du Dépositaire ou d'un sous-dépositaire à qui la garde des actifs de votre Produit a pu être déléguée, il existe un risque potentiel de perte financière. Toutefois, ce risque est atténué dans une certaine mesure par le fait que le Dépositaire est tenu par la loi et la réglementation de séparer ses propres actifs des actifs du Produit.
Il existe un dispositif d'indemnisation ou de garantie des investisseurs en cas de défaut du Dépositaire prévu par la loi.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce Produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le Produit et du rendement du Produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles. Nous avons supposé :

- Qu'au cours de la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (soit un rendement annuel de 0%) ; Que pour les autres périodes de détention, le Produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire ;
- Que vous avez investi 10 000 EUR

	Si vous sortez après 1 année
Coûts Totaux	455 EUR
Incidence des coûts annuel (*)	4,6%

(*) Ceci illustre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 2,0% avant déduction des coûts et de -2,6% après cette déduction.
Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le Produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant. Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne qui vous distribue le Produit peut percevoir et qui s'élèvent à 0 EUR maximum. Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		**Si vous sortez après 1 an**
Coûts d'entrée	4,00% du montant que vous investissez. Ceci est le maximum qui vous sera facturé. La personne qui vous vend le Produit vous informera du montant réel à votre charge.	Jusqu'à 400 EUR
Coûts de sortie	Il n'y a aucun frais de sortie.	Néant
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et de fonctionnement	0,57%	55 EUR
	Les frais courants sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent clos en décembre 2022. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Tout ou partie des frais prélevés chaque année peuvent être pris en charge par votre entreprise.	
Coûts de transactions	0,00% de la valeur de votre investissement. *Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au Produit. Le montant réel variera en fonction des montants que nous achetons et vendons.*	0 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commission de surperformance	Il n'y a pas de commission de surperformance pour ce Produit.	Néant

Combien de temps devez-vous conserver ce Produit et pouvez-vous récupérer votre argent de façon anticipée ?

Période de détention recommandée : 1 année

Cette durée correspond à la période pendant laquelle il vous est conseillé de rester investi pour obtenir un rendement potentiel tout en minimisant le risque de pertes sans tenir compte de la durée de blocage légale de vos avoirs. Cette période est liée à la classe d'actifs de votre Produit, à son objectif de gestion et à sa stratégie d'investissement.

Vous pouvez demander le remboursement des avoirs disponibles de votre Produit tous les jours, toutefois si vous demandez le remboursement avant la fin de la période de détention recommandée, notamment en cas de déblocage anticipé prévu par la réglementation, vous pourriez recevoir moins que prévu. La durée de détention recommandée est une estimation et ne doit pas être considérée ni comme une Garantie, ni comme un engagement des performances futures, du rendement de votre Produit et du maintien de son niveau de risque. Elle ne tient pas compte de la durée de blocage légal de vos avoirs.

Comment pouvez-vous formuler une réclamation ?

Si vous voulez formuler une réclamation, vous pouvez envoyer un mail à l'adresse ClientServicingAM@natixis.com ou envoyer un courrier à Natixis Investment Managers International à l'adresse suivante : Natixis Investment Managers International - 43 avenue Pierre Mendès France - 75648 Paris Cedex 13 ou contacter votre teneur de compte. La politique de gestion des réclamations est disponible sur www.im.natixis.com/fr (rubrique informations règlementaires).

Autres informations pertinentes

Les calculs mensuels des scénarios de performance de votre Produit et ses performances passées représentées sous forme de graphique pour 10 années sont disponibles via le lien : https://epargnants.interepargne.natixis.fr ou sur votre espace public ou personnel mis à votre disposition par votre teneur de compte dont les coordonnées figurent sur votre relevé annuel et/ou relevé d'opérations.

- **Fiscalité :** Les produits réinvestis et indisponibles ainsi que les gains nets de votre Produit réalisés dans le cadre d'un plan d'épargne sont exonérés d'impôt sur le revenu. Seuls les prélèvements sociaux sont redevables selon les dispositions de la règlementation fiscale et sociale française.
- **Conseil de surveillance :** Le Conseil de surveillance est composé pour chaque entreprise ou groupe d'entreprises et pour chaque compartiment de : 1 membre salarié porteur de parts représentant les porteurs de parts salariés et anciens salariés de l'entreprise, élu directement par les salariés porteurs de parts, ou désigné par le comité social et économique de celle-ci ou par les représentants des diverses organisations syndicales et ce, conformément aux dispositions du règlement du plan d'épargne et/ou accord de participation en vigueur dans ladite entreprise ; et de 1 membre représentant l'Entreprise, désigné par la direction de celle-ci.
- Le Conseil de surveillance exerce les droits de vote attachés aux valeurs inscrites à l'actif du Produit et décide de l'apport des titres, et, à cet effet, désigne un ou plusieurs mandataires représentant le FCPE aux assemblées générales de la société émettrice.